

COMMUNE de STOTZHEIM
 Arrondissement de SÉLESTAT-ERSTEIN
 Canton de BARR

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 6 juin 2019

À 20 h 00

Sous la présidence de Jean-Marie KOENIG, Maire.

Étaient présents :

L'Adjoint : Norbert RIESTER

Les Conseillers municipaux : Anne DIETRICH, Carine GOERINGER, Didier METZ, Philippe SCHMITT et Benoît SPITZ.

Absents excusés : Joanne ALBRECHT, Joseph EHRHART, Valérie HIRTZ
 et Dominique LEHMANN

Procurations : Joseph EHRHART à Norbert RIESTER
 Valérie HIRTZ à Carine GOERINGER

COMMUNICATIONS

M. le Maire fait part au Conseil des réunions et événements qui ont eu lieu depuis le dernier Conseil municipal.

ADOPTION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 6 MAI 2019

Le compte rendu est adopté à l'unanimité.

N° 1

TRAVAUX IMPASSE DES JARDINS

- Vu la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de réaliser les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins, confie la maîtrise d'œuvre pour les travaux de voirie de l'Impasse des Jardins au Cabinet Schaller-Roth-Simler et décide d'effectuer les relevés topographiques,
- Vu le compte rendu des réunions avec les membres du Conseil et les propriétaires fonciers de l'Impasse des Jardins concernés,
- Vu la délibération du 6 mai 2019 par laquelle le Conseil municipal décide d'acquérir une partie de la parcelle cadastrée section 51 n°263, de 5,33 ares, à savoir, 2,87 ares, pour que les travaux prévus puissent être réalisés sur la partie servant de place de retournement à la collecte des ordures ménagères,
- Vu le compte rendu de la réunion des membres du Conseil avec les propriétaires de l'Impasse des Jardins,
- Vu le devis reçu du SDEA pour le remplacement des poteaux d'incendie pour un montant HT de 3 100,00 €,
- Vu la demande reçue d'un propriétaire pour la mise en place d'un ralentisseur dans le projet des travaux,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de réaliser le projet des travaux de voirie de l'Impasse des Jardins établi par le Cabinet Schaller-Roth-Simler, maître d'œuvre, sur la base d'un montant prévisionnel des travaux de 190 750,00 € HT,
- DÉCIDE de retenir l'offre du SDEA pour le remplacement des poteaux d'incendie d'un montant HT de 3 100,00 €,

- DÉCIDE d'effectuer les travaux complémentaires d'enrobés de l'accès au n°17,
- DÉCIDE de ne pas prévoir de ralentisseur ; la mise en place d'une zone 30 serait à prévoir,
- AUTORISE le Maire de lancer un appel d'offres auprès d'entreprises,
- CHARGE le Maire de solliciter les subventions possibles pour ces travaux,
- HABILITE le Maire à signer tous les documents relatifs aux décisions prises.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 2

EMPLOIS SAISONNIERS

- Vu la délibération du 8 avril 2019 par laquelle le Conseil municipal décide la création d'emplois saisonniers,
- Vu les candidatures reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de retenir les candidats suivants pour les emplois saisonniers :
 - * du 1^{er} au 31 juillet 2019 : Clara DUTTER
domiciliée 62 A Bas-Village à STOTZHEIM,
 - * du 1^{er} au 30 août 2019 : Blandine HUCHELMANN
domiciliée 27 A route Romaine à STOTZHEIM,
- PRÉCISE que le travail consistera à entretenir le fleurissement de la Commune,
- RAPPELLE que la Commune fixe 4 jours d'essai pour l'emploi et se réserve le droit de mettre fin au contrat en cas de non satisfaction de la personne engagée, clause prévue dans le contrat d'embauche.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 3

DEVIS POUR L'INSTALLATION D'UNE VMC AU LOGEMENT SIS 34 HAUT-VILLAGE

- Vu la délibération du 6 mai 2019, en point divers, par laquelle le Maire proposait, sur conseil du menuisier, d'installer une VMC dans le logement,
- Vu le devis n°00004727 de l'entreprise Electricité BURGER, sise 67140 ANDLAU du 11 avril 2019 d'un montant HT de 932,00 € HT,
- Considérant que les membres avaient donné leur accord lors de la séance du 6 mai dernier,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- APPROUVE le devis signé n° n°00004727 de l'entreprise Electricité BURGER pour un montant HT de 932,00 € HT pour l'installation d'une VMC au logement sis 34 Haut-Village à Stotzheim.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 4

VENTE DE L'ANCIENNE FAUCHEUSE

- Vu la délibération du 4 mars 2019 par laquelle le Conseil municipal décide de mettre en vente,
- Vu l'annonce publiée dans le bulletin municipal,
- Vu les offres reçues,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de vendre l'ancienne faucheuse communale à l'entreprise SCHAECHTELIN ET CIE sise 68320 MUNTZENHEIM, pour la somme de trois cents cinquante euros (350 €),

- PRÉCISE que l'entreprise devra enlever la faucheuse le plus rapidement possible, les travaux du hangar communal étant en cours de réalisation.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 5

DÉLÉGATION DE SIGNATURE EXPRESSE

- Entendu M. le Maire qui expose au conseil municipal son projet de travaux sur son séchoir à tabac qui nécessite une délégation de signature expresse pour délivrer l'autorisation s'y rapportant, vu qu'il est personnellement intéressé.
- Vu la déclaration préalable de M. Jean-Marie KOENIG, qui sera déposée prochainement pour les travaux de remplacement des plaques asphaltées Guttanit sur la toiture du séchoir à tabac, sur sa propriété, sise 10 Bas-Village à Stotzheim,

M. le Maire ayant quitté la salle,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de donner délégation de signature à M. Norbert RIESTER, Adjoint, pour la déclaration préalable qui sera déposée par M. Jean-Marie KOENIG, Maire, ayant pour objet le remplacement des plaques asphaltées Guttanit sur la toiture du séchoir à tabac.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 6

ÉTUDE COMPLÉMENTAIRE MESURES ACOUSTIQUES – BRUIT A35

- Vu le rapport suite aux mesures acoustiques effectuées par CEREMA de décembre 2018 de l'étude des mesures acoustiques le long de l'autoroute A35 au niveau des communes de Stotzheim et Saint-Pierre effectuée à la demande de la DREAL Grand Est,
- Entendu M. le Maire qui informe les membres avoir sollicité CEREMA pour l'établissement d'un devis concernant l'étude de solutions de réduction de bruit afin de pouvoir réaliser les devis nécessaires aux travaux,
- Considérant que le devis n'a pas été réceptionné à ce jour,

le Conseil municipal, après en avoir délibéré,

- DÉCIDE de reporter ce point au prochain conseil municipal.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

N° 7

DIVERS ET COMMUNICATION

Divers :

7.1 Compte rendu des Commissions Communales

Commissions Réunies : les membres se sont réunis le 27 mai 2019 avec le Cabinet Schaller-Roth-Simler et les propriétaires fonciers de l'Impasse des Jardins pour une réunion d'information du projet d'aménagement de l'Impasse des Jardins. Lors de cette réunion, une opposition s'est manifestée contre l'abattage d'un pommier de l'Impasse des Jardins. Cependant, l'arbre doit être abattu pour effectuer correctement les travaux.

- **Commissions Réunies / Forêt** : Les membres se sont réunis le 18 mai 2019 avec Monsieur ZIRNHELD, agent ONF, concernant le bilan des travaux de déterrage réalisés en 2018 dans la parcelle 24, la visite des parcelles 17 et 18, l'aide au peuplement et les travaux prévus en forêt. Suite à la réunion, le programme des travaux sera présenté au prochain conseil. M. EDEL transmettra également une offre pour la parcelle 17. Le nettoyage de la parcelle grillagée sera à prévoir en régie communale.

7.2 75^{ème} anniversaire de la Libération

M. le Maire fait part aux membres du courrier reçu de la Maison des Anciens de la 2^{ème} DB pour commémorer le 75^{ème} anniversaire de la Libération à Stotzheim. M. le Maire demande l'avis des membres qui donnent leur accord. Une exposition pourrait avoir lieu dans la grande salle de la Mairie avec un vin d'honneur et l'accueil des anciens combattants ainsi qu'un passage à la borne de la 2^{ème} DB. M. le Maire va prendre contact avec M. WEISGERBER à ce sujet.

7.3 Demande d'abattage d'arbres

M. le Maire fait part au Conseil de la demande reçue de M. et Mme Linet, domiciliés 1 rue d'Ortenberg d'abattre un arbre situé route Romaine, les feuilles et fleurs causant des nuisances nécessitant un nettoyage fréquent de leurs terrasse et piscine. Le conseil, après discussions, décide de ne pas abattre l'arbre. Cependant, une taille de l'arbre sera effectuée ultérieurement.

7.4. Implantation des points d'apports volontaires Biodéchets

Lors de la séance du 4 mars 2019 M. le Maire présentait aux membres le courrier du SMICTOM Alsace Centrale pour la mise en place de points d'apports volontaires de biodéchets. Les membres optent pour l'implantation d'un point d'apport volontaire dans la Commune. Ce point d'apport sera implanté près des logements collectifs au 9 Impasse des Jardins. Le projet devra être intégré et prévu dans les travaux de voirie de l'impasse des Jardins. Les membres chargent le Maire de prévenir le SMICTOM de cette décision.

7.5. Numérotation Quartier Central

Lors de la séance du 8 avril 2019 M. le Maire présentait aux membres le courrier reçu de la famille RUTTIMANN concernant la partie du Quartier Central perpendiculaire au chemin Binnweg. Une discussion est à nouveau lancée concernant une nouvelle numérotation de cette partie de rue. Les membres décident de reporter cette décision et d'en rediscuter lors du prochain conseil.

- M. le Maire fait le compte rendu de la réunion qu'il a eue avec l'Architecte des Bâtiments de France concernant les travaux à prévoir au 34 Haut-Village. Une déclaration préalable sera redéposée. L'Architecte des Bâtiments de France donnera un avis favorable vu que les volets du 1^{er} étage remplacés en 2012 avaient été autorisés en aluminium.
- M. le Maire fait le compte rendu de l'inauguration de la piste cyclable qui a eu lieu le 25 mai 2019.
- M. le Maire fait part au conseil du début du chantier des travaux du hangar. Il informe également de la nécessité de souscrire une assurance dommage – ouvrage pour ces travaux. Les membres autorisent le Maire à demander les devis. Le choix de l'assurance sera soumis à l'ordre du jour du prochain conseil municipal.
- M. le Maire fait le compte rendu de la réunion GEMAPI qui a eu lieu le mardi 4 juin 2019 à la mairie de Stotzheim. M. Norbert RIESTER, Adjoint, et Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, ont également participé à cette réunion. Une réunion publique sera organisée à Stotzheim en juillet.
- M. le Maire informe les membres du Conseil des dossiers d'assurance en cours :
 - Après relance auprès de Groupama, M. le Maire n'a pas encore reçu de retour concernant les suites données au sinistre du logement du 34 Haut-Village,
 - M. le Maire a demandé à Draber-Neff de missionner un expert suite à la constatation de zones humides sur une cloison entre le WC filles et le WC garçons de l'école dans le cadre de l'assurance décennale des travaux réalisés en 2013.
- M. le Maire informe les membres des suites données à l'enlèvement des voitures devant la propriété de M. Jolival. M. le Maire est en contact avec les parents de M. Jolival mais également la Sous-Préfecture de Sélestat-Erstein, pour la dernière voiture à enlever.
- M. le Maire informe les membres du problème rencontré avec le compteur Linky à l'école. M. le Maire a contacté ENEDIS à ce sujet qui va se déplacer prochainement pour vérifier le compteur installé.
- M. le Maire informe les membres de diverses plaintes reçues concernant le problème de bruits de voisinage. Malgré un article paru à ce sujet dans le dernier bulletin municipal, les membres déplorent le non-respect de certaines personnes par rapport au bruit de voisinage.

- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, informe des déchets dans la rivière. Les agents communaux seront sollicités pour les enlever.
- M. le Maire informe les membres que plusieurs enfants ont cassé des carreaux dans le WC à l'école. Les parents ont été convoqués. Les enfants responsables devront aider l'agent d'entretien au nettoyage quotidien comme travaux d'intérêt général. Cette décision a été prise par la directrice des écoles en accord avec le Maire.
- M. Philippe SCHMITT, membre du Conseil, demande des nouvelles par rapport à l'étude en cours avec le CAUE pour l'aire de jeux. M. le Maire informe qu'il n'a pas eu de nouvelles à ce jour, l'étude étant toujours en cours.
- Mme Carine GOERINGER, membre du Conseil, demande si les arbustes aux abords de la rivière peuvent être taillés prochainement. Le Maire s'occupe de le prévoir dans le planning des agents communaux.
- M. le Maire fait part aux membres de la réponse reçue du collectif Anti-Linky concernant le refus de prendre une délibération à ce sujet. Un article est paru au sujet des compteurs Linky dans le dernier bulletin municipal.
- M. Benoît SPITZ, membre du Conseil, demande si l'entretien de la parcelle, route Romaine, attenante à la propriété de sa famille, peut être programmé prochainement dans les travaux des agents communaux. M. le Maire s'en occupe.
- M. Benoît SPITZ, membre du Conseil, informe les membres que l'arbre situé au Haut-Village, devant la propriété de sa famille, serait à couper car il empiète sur la voirie. M. le Maire informe qu'il va se rendre sur place pour regarder la situation.
- M. le Maire et M. Norbert RIESTER, font le compte rendu de l'Assemblée Générale de l'Association Fleurs. L'Association demande à la Commune la mise à disposition d'un local pour stockage. M. le Maire propose que, dès que les travaux du hangar communal seront achevés, un garage du 34 Haut-Village pourrait leur être mis à leur disposition. Les membres donnent leur accord.
- M. Norbert RIESTER, Adjoint au Maire, informe que des pavés de granit stockés au dépôt communal, pourraient être vendus. Les membres donnent leur accord.
- Une réunion sera prévue prochainement pour l'organisation de la Fête Nationale.
- Le **prochain Conseil** aura lieu **le lundi 1^{er} juillet 2019 à 20 h 00.**

La séance est levée à 22 h 15

***Délibération certifiée exécutoire compte tenu
de sa télétransmission le 14 juin 2019
Extrait certifié conforme,
Le Maire.***